



Informations & Programme

Obligations Règlementaires

L'employeur a l'obligation de délivrer une autorisation de conduite à tous salariés qui utilisent un engin de chantier. Pour cela il doit s'assurer de leur capacité à conduire en sécurité soit par une formation à la délivrance d'une autorisation de conduite.

La durée et le contenu de celle-ci doit être adaptée à l'expérience du candidat et la complexité de l'équipement du travail concerné.

Formation et autorisation de conduite :

- Article R4323-55 du code du travail * les modalités sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 02 décembre 1998.
- Article R4323-56 du code du travail * Circulaire DRT 99/7 du 15/06/1999 * Décret n°2015-172 du 13/02/2015.

Vérifications générales périodiques :

- Arrêté du 05 mars 1993 * complété par l'Arrêté du 04 juin 1993 * Arrêté du 01 mars 2004.

AIPR Travaux à proximité de réseaux :

- Arrêté du 15 février 2012 modifié * Arrêté du 22 Décembre 2015.

Objectifs

- Lui apporter les compétences nécessaires à la conduite des engins de chantiers concerné.
- Lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné.
- Lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation.
- Lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir les risques.



Public

Tous salariés amenés à utiliser un engin de chantier.

Pré requis

Avoir 18 ans et plus.

Être en possession d'un Certificat d'aptitude au travail délivré par la médecine du travail.

Durée

Formation Initiale : Variable en fonction de la catégorie concernée et de l'expérience de l'apprenant.

Formation Recyclage : Conseillé et recommandé par la CNAM tous les 10 ans variables en fonction de la catégorie concernée et de l'expérience de l'apprenant.

Evaluation

- Les acquis de la formation sont mesurés par une évaluation théorique et pratique.
- L'autorisation de conduite ne pourra être délivré que pour la catégorie de l'engin de chantier pour lequel le candidat a été évalué.
- Le centre de formation donnera les résultats des épreuves théoriques et pratiques indiquées dans la grille d'évaluation correspondante qui auront été effectuées, en situation de travail. Tous les moyens requis doivent donc être mis en œuvre pour le passage des épreuves pratiques (aucune simulation n'est admise).
- Une attestation de formation remise aux participants en fin de formation mentionnera la réussite ou l'échec aux évaluations théoriques et pratiques.
- L'employeur pourra en conséquence prendre la décision de délivrer ou non l'autorisation de conduite.

Validation

- Attestation de formation.
- Préparation du titre d'autorisation de conduite rempli ou non suivant la demande du client.

Documentation

Un livret de formation est remis à chaque participant.

Matériel Pédagogique

- Visuel sur vidéoprojecteur.
- Discussions.
- Intervention sur le terrain.
- Présentation du matériel et EPI.
- Exercices sur application des thèmes abordés.



Programme

Connaissances Théorique :

Connaissances générales :

- Acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels.
- Généralité, réglementation, les responsabilités.
- Rôle et responsabilité du conducteur, du chef de manœuvre, de l'employeur.

Technologie des engins de chantier :

- Rappels techniques et notion de technologie.
- Terminologie et caractéristiques générales.
- Identification, rôle et différents organes de sécurité.
- Identification, rôle et différents principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes.
- Rôle des structures de protection ROPS, FOPS et TOPS.
- Equipements interchangeables disponibles pour différentes familles d'engins.

Technologie des engins de chantier :

- Présentation des différentes catégories d'engins.
- Caractéristiques et spécificités des différents types d'engins de chantier.

Technologie des engins de chantier :

- Identification et signification : panneaux signalisation, interdiction et obligation, spécifiques de chantier etc.
- Circulation sur chantier : consignes, règles, distance de sécurité applicables.
- Circulation sur la voie publique : modalités de circulation, réglementation, équipements requis, règles.

Risques liés à l'utilisation des engins de chantier :

- Principaux risques liés au fonctionnement de l'engin : mécanique, incendie, hydraulique etc...
- Principaux risques liés à la conduite aux déplacements, et moyens de prévention associés : renversement latéral, mouvement accidentel, heurs de personnes, manque visibilité, effondrement terrain, projection matériaux, environnement, risques spécifiques liés au levage, écrasement, transport et élévation de personnes.



Exploitation des engins de chantier :

- Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs : ceinture, réglage siège etc.
- Transport et élévation de personnes.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de l'engin (panne, incendie).
- Port des EPI.
- Connaissance et utilisation des gestes et signaux de commandements conventionnels.
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement d'attention (téléphone, musique).
- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives.

Savoir Faire Pratiques :

Vérifications des documents nécessaires et prise de poste.

Contrôle propreté cabine, visibilité depuis le poste de conduite, bon fonctionnement des dispositifs sécurité.

Adapter la vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer.

Conduite et manœuvre :

- Utilisation de l'engin pour conduite, exercices pratiques de positionnement et manœuvres.
- Circulation marche avant, arrière, en courbe, à vide, en charge, maîtriser les trajectoires, la vitesse...
- Sélectionner les rapports de boîte à vitesse, utiliser le dispositif de freinage.
- Tenir compte des angles morts, respecter les conditions de stabilité, garantir la sécurité des piétons.
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge.
- Dans la zone évolution identifier les sources potentielles de risques.
- Réaliser les exercices prévus dans la R482 suivant la catégorie des engins sur des sols adaptés à cet effet.
- Conduite au moyen d'une télécommande (option).
- Chargement/déchargement sur porte engins (option pour certaines catégories).

Fin de poste et opérations d'entretien quotidien, maintenance de 1er niveau.